

Commune d'EPINOY



Arrêté n° 2022 - 034

ARRÊTE DU MAIRE portant interdiction d'utilisation du terrain de sports communal

Le Maire de la Commune d'EPINOY

- Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur le terrain de sports gazonné suite aux dégradations dues aux conditions climatiques,
- Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des matches sur le terrain,

ARRÊTE

Article 1 : Les matches de football seront interdits sur le terrain de sports communal gazonné les samedi 17 et dimanche 18 décembre 2022, en raison des dégradations dues aux conditions climatiques.

Article 2 : l'affichage du présent arrêté sera effectué sur les panneaux municipaux officiels ainsi qu'à la porte du stade.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Marquion
- Monsieur le Président du District Escaut de Football à Raismes
- Monsieur le Président du Sporting Club Osartis Marquion
- Archives communales

Fait à EPINOY, le 14 décembre 2022

Le maire,



Corinne DELEVAQUE.

*Le Maire soussigné atteste le caractère
exécutoire du présent acte à compter
du 14/12/2022*

Le maire,

